

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 01 SEPTEMBRE 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 48
Nb. de représentés : 4
Nb. d'absents : 1

L'an deux mille vingt-six, le premier septembre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 05/190 :

Association Racines Et Avenir : annulation de la subvention de 2023

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARIA Olivier, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, FONTAINE Emilie, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, AHO NIENNE Sandrine, SELLY Roger, ARAYE Hélène, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, TAYLLAMIN Patricia, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, NASSIBOU Guilaine, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice Louis, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, DIJOUX Moze, ANDA SITA Jean Gaël

REPRESENTE (S) :

MM. VIENNE Frédéric (par Monsieur GOVINDASSAMY POULLE Lilian), RIANI Richard (par Monsieur TAN Willy), ADIGADOU Marina (par Monsieur LORION David), PAPI Lionel (par Monsieur ANDA Jean Gaël).

ABSENTS :

MM. LEBON Jean Laurent.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 04 septembre 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 25 Août 2026.



Le Maire,

David LORION

Reçu en préfecture
N° 219740364-20260901-2026-5-190-DE
Date de transmission : 04/09/2026
Date de réception préfecture : 04/09/2026

Affaire n°05/190 : Association Racines Et Avenir : annulation de la subvention de 2023.

Culture / Animation et Patrimoine - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération n° 27/1218 en date du **26 juin 2023**, le Conseil municipal a approuvé l'attribution d'une subvention d'un montant de **5 000 €** à l'**Association Racines et Avenir (AREA)**.

Cette subvention avait pour objet de contribuer au financement de l'action menée par cette association dans le cadre de la phase 2 de la conception d'un catalogue d'exposition sur la **Maison de l'Héritage du Gujarat**.

Conformément aux dispositions en vigueur, le versement de cette subvention était conditionné à la transmission par l'association des pièces administratives requises, notamment une attestation d'assurance en cours de validité et le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire ayant approuvé les comptes de l'exercice 2022.

À ce jour, malgré plusieurs relances, l'association n'a produit aucun des documents demandés. En l'absence de ces pièces justificatives, les conditions préalables au versement de la subvention ne sont pas remplies, ce qui ne permet pas de procéder à son paiement.

En conséquence,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- **D'ANNULER** la subvention de 5 000 €, attribuée au titre de l'année 2023 à l'Association Racines Et Avenir ;
- **D'AUTORISER** le Maire, ou l'un de ses adjoints dans leur domaine respectif de compétences, à **SIGNER** toutes les pièces afférentes à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

David LORION